

## Intégration interculturelle

# Signature avec la Confédération du Programme d'intégration cantonal 2018-2021

Le Canton de Neuchâtel a signé avec la Confédération le programme d'intégration cantonal (PIC) 2018-2021 qui détermine les objectifs cantonaux en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Pour les quatre prochaines années, l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration sera le défi principal. Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) assurera la coordination des mesures, qui se déploieront progressivement. Le crédit d'engagement total de 13,8 millions de francs sur quatre ans sera financé pour un peu plus de 70% par la Confédération (2,45 millions de francs par an) et un peu moins de 30% par le canton (1 million de francs par an). Il sera soumis à la validation du Grand Conseil au printemps prochain.

Validé par le Secrétariat d'État aux migrations à fin octobre, la signature du PIC neuchâtelois a été entérinée par le Conseil d'État dans sa séance du 22 novembre 2017. La convention-programme détermine les objectifs en matière d'intégration et de prévention des discriminations pour les quatre prochaines années, ainsi que l'utilisation des fonds fédéraux pour la mise en place de mesures dans huit domaines prioritaires. Plusieurs dizaines de mesures seront déployées, parmi lesquelles on peut citer :

- Mise en place de points d'information pour les personnes nouvellement arrivées (domaine primo-info) ;
- Renforcement des prestations de consultations, de formation et d'interprétariat communautaire (domaines conseil et interprétariat);
- Mise en œuvre d'une feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité (domaine prévention des discriminations) ;
- Optimisation des offres de cours de langue intensifs et le développement de réseaux bénévoles (domaine langue) ;
- Encouragement de mesures de soutien à la parentalité pour les personnes issues de la migration (domaine encouragement préscolaire);
- Organisation de stages en partenariat avec des employeurs pour valider et documenter les compétences des personnes migrantes (domaine employabilité);
- Développement d'une boîte à outils listant les bonnes pratiques pour l'accueil et le vivre ensemble à destination des communes (domaine vivre ensemble).

La signature du PIC permet au Canton de bénéficier d'importants moyens financiers de la Confédération (9,8 millions de francs, soit un peu plus de 70 % du crédit sollicité) en regard de son propre engagement (4 millions de francs, soit un peu moins de 30 %).

Il est important de relever que même si les moyens prévus peuvent sembler importants, ils restent néanmoins insuffisants en regard de l'ampleur des besoins actuels, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la langue et l'insertion socio-professionnelle des jeunes arrivé-e-s tardivement ou des personnes relevant du domaine de l'asile. Il est donc essentiel que la société civile continue à s'impliquer aux côtés des collectivités pour réussir à relever le défi de l'intégration.

À noter qu'en plus de valider la convention-programme, le Conseil d'État a également transmis son rapport à l'appui du projet de décret portant octroi du crédit d'engagement y relatif. Ce rapport devrait être traité par le Grand Conseil dans le courant du premier trimestre 2018.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Jean-Nat Karakash, conseiller d'État, chef du DEAS, tél. 032 889 68 00.**

**Céline Maye, déléguée cantonale aux étrangères et aux étrangers, cheffe du service de la cohésion multiculturelle (COSM), tél. 032 889 74 42 ou 079 844 05 57.**

Neuchâtel, le 23 novembre 2017